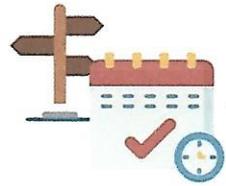


RÈGLES DE REPRISE D'ACTIVITÉ DES CLUBS FFA

A partir du 11 mai 2020



Evaluer le risque sanitaire local afin d'accueillir public, les salariés et les bénévoles (possibilité de nettoyage, désinfection, circulation du public, modalités d'affichage).



Etablir un planning pour gérer le flux des personnes et organiser les espaces avec au maximum 4 groupes de 10 en même temps sur un stade.



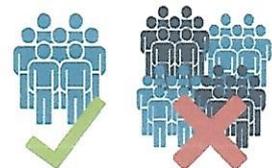
Limiter les réunions du club en présentiel en privilégiant les visio-conférences.



Négocier auprès des institutions locales la privatisation du stade pendant les créneaux d'entraînement.



Informier préalablement et régulièrement les adhérents sur les conditions sanitaires des activités du club. Former et informer également l'encadrement des règles à appliquer.



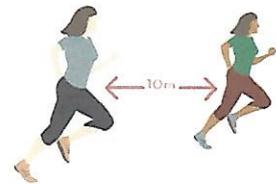
Proposer des pratiques encadrées avec un **maximum de 10 personnes** (encadrement compris) en respectant la distanciation physique et sans contact entre les groupes.



Proscrire la séance en peloton.
Les courses doivent se faire individuellement ou de front avec un couloir d'écart.



Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique.**
Réguler l'utilisation des sanitaires et aérer les sanitaires 24h/24h



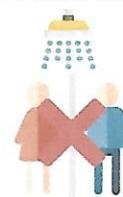
Faire respecter, en dehors du stade ou lors de l'échauffement, un espace de **4m²** entre les pratiquants et au moins **10m** en file indienne



Affecter du matériel par groupe d'entraînement.
En cas de matériel commun, nettoyer puis suivre la procédure de désinfection du matériel avant rangement.



Réserver exclusivement la manipulation du matériel commun (lattes, plots...) **à l'entraîneur**



Interdire l'accès aux vestiaires ainsi qu'aux salles de musculation couvertes.
Inciter les pratiquants à prendre une douche chez eux.